

Je deviens parent

Liens utiles :

- [Le parcours Naissance](#)
- [Monenfant.fr](#)
- [Page locale caf.fr](#)



1 J'attends un enfant



J'effectue mes démarches administratives en vue de l'arrivée mon enfant : je transmets ma déclaration de grossesse à la Caf dans mon espace « [Mon Compte](#) » et à la Cpm sur mon compte [Ameli](#).



Je m'informe sur mes droits selon mes ressources et ma situation, je peux bénéficier de la [prime à la naissance](#). Elle me sera versée au 7ème mois de grossesse.



Pour m'aider dans mes démarches je peux :

- bénéficier d'[un rendez-vous personnalisé Caf](#)
- assister à un webinaire Caf/Cpm. Suite à ma déclaration de grossesse, la Cpm m'adressera un lien de connexion pour le suivre.

3 J'assure la garde de mon enfant



Je réduis ou cesse mon activité ou mon/ma conjoint(e) réduit ou cesse son activité; je peux bénéficier d'une [aide PreParE](#) calculée en fonction de ma situation et sous réserve d'avoir travaillé suffisamment avant l'arrivée de mon enfant. Je peux faire une simulation sur [caf.fr](#).



Si je dois réduire mon activité en raison de l'état de santé de mon enfant, [je peux être accompagné\(e\)](#).



Pensez aux lieux de rencontre et d'échange enfants-parents, qui vous proposent des activités d'éveil, de lecture, de jeux, comme les relais petite enfance, [lieux d'accueil enfants-parents](#), ludothèques...

5 Mon enfant a 3 ans



Je l'[inscris à l'école](#).

Je peux avoir recours à un mode de garde après les trois ans de mon enfant : dans l'attente de son entrée à l'école et jusqu'à ses 6 ans (ou 12 ans si vous êtes famille monoparentale et faites appel à un assistant maternel ou employé de garde à domicile) pour le temps périscolaire du mercredi, du matin et/ou de l'après-midi. Je peux faire une simulation sur [monenfant.fr](#) ou sur [caf.fr](#) et réaliser ma [demande de prestation en ligne](#).



Le droit à l'[allocation de rentrée scolaire](#) ne sera valorisé qu'à compter des 6 ans de mon enfant et selon ma situation.

2 Je suis parent



Je déclare la naissance de mon enfant à la Caf dans mon espace « [Mon Compte](#) » sur [caf.fr](#) ou depuis l'appli mobile.



Je peux bénéficier selon mes revenus de l'[allocation de base](#) pour m'aider à élever mon enfant.



Pour m'aider dans mes démarches je peux bénéficier :

- d'un [rendez-vous personnalisé Caf](#)
- suite à la déclaration de naissance, je suis invité(e) à une réunion collective « devenir parent » assurée par les travailleurs sociaux de ma Caf.

Pour me guider j'utilise le [parcours interactif disponible sur caf.fr](#)



À noter : j'informe également la Cpm, le centre des impôts, mon employeur ou France Travail

4 Je fais garder mon enfant



Je peux bénéficier du [complément de libre choix du mode de garde](#), si j'ai recours à :

- un assistant maternel agréé ;
- une garde à domicile ;
- une association ou entreprise qui emploie une personne à domicile ;
- une micro-crèche ou une crèche familiale



Cette aide varie en fonction de ma situation, de mes revenus et des prestations que je perçois déjà. Je peux faire une simulation sur [caf.fr](#).



À noter : ce sont les communes qui fixent à quelles étapes faire les demandes d'inscription. Renseignez-vous auprès de la votre pour connaître les modalités.